

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 03 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

Présents : Messieurs Noël Vincent GRIOLET, Philippe MENADIER, Guy MARY, François de SARIAC, Robert DUC, Anthony DESMOULINS, Denis VOLAY, Mesdames Sylviane SANCHEZ, Nathalie GASS, Angèle BAZIN.

Absents : Messieurs Thomas DÉBARBOUILLÉ, Yann LE TALLEC.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MARY.

2019MAI01 : Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 09 avril 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 09 avril 2019

2019MAI02 : Décision modificative n° 1

Afin d'intégrer le résultat du compte administratif 2019, Monsieur le Maire propose l'écriture comptable suivante :

N° DM	Date	Objet	Montant
1	15/05/2019	DM1	
		023 - Virement à la section d'investissement	-125 000,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	-125 000,00
		TOTAL DEPENSES	-125 000,00
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	-124 758,95
		7411 - Dotation forfaitaire	-241,05
		TOTAL FONCTIONNEMENT	-125 000,00
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	124 758,95
		10226 - Taxe d'aménagement	241,05
		021 - Virement de la section de fonctionnement	-125 000,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	0,00
		TOTAL RECETTES	-125 000,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	-125 000,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	-125 000,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée

2019MAI03 : Chemin des Douaniers convention de mission de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en état du chemin des Douaniers, il convient de signer une convention définissant la maîtrise d'œuvre des services du Syndicat de la Voirie pour les missions projet (PRO), assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) et Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR). Les travaux seront réalisés par l'intermédiaire du Syndicat de la Voirie, la Commune s'exonère ainsi du coût des missions ACT, DET et AOR.

L'enveloppe financière de ces travaux est estimée à 30 000 € HT. La rémunération du Syndicat de la voirie pour la mission esquisse est fixée forfaitairement à 1 350.00 € net et celle des missions ACT, DET et AOR est fixée à 4.5 % du montant HT des travaux réalisés.

Il conviendra également de faire réaliser un levé topographique estimé à 500 € H.T. et une géolocalisation des réseaux estimée à 855 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte la proposition de maîtrise d'œuvre du Syndicat Départemental de Voirie
- autorise le Maire à signer la convention et toute pièce à intervenir

2019MAI04 : Chemin des Douaniers convention de mission SPS

Cette mission obligatoire est destinée à prévenir les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs résultant des interventions simultanées ou successives de plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises. Le coordonnateur SPS effectue le suivi du chantier au fur et à mesure du déroulement de l'opération. Cette prestation qui s'élève à 860 € nets est proposée dans le cadre d'un marché passé par le Syndicat de la Voirie avec DEKRA de SAINTES et doit faire l'objet d'une convention avec le Syndicat de la Voirie. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention et toute pièce à intervenir.

2019MAI05 : Création d'un poste de rédacteur

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'inscription par la commission administrative paritaire d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sur la liste d'aptitude au poste de Rédacteur,

Monsieur le Maire propose de créer au tableau des effectifs, au 1^{er} août 2019, un poste de rédacteur et de clôturer à cette même date un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le tableau des effectifs serait ainsi établi :

Au 1^{er} août 2019 :

1 rédacteur

1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TC

1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC

4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe TC

4 adjoints techniques TC

1 adjoint administratif contractuel TNC 21/35ème

1 brigadier-chef principal de police municipale TC

Au 1^{er} novembre 2019 (prise en compte du changement de grade d'adjoint technique voté lors du dernier conseil)

1 rédacteur

1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TC

1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC

1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe

4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe TC

3 adjoints techniques TC

1 adjoint administratif contractuel TNC 21/35ème

1 brigadier-chef principal de police municipale TC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la modification du tableau des effectifs proposée par le Maire

2019MAI06 : Subvention Galop'CHAILLENAUX

L'association les Galop'Chaillenaux a sollicité une subvention, suite à sa création. Dans le cadre de son activité, ses membres vont remettre en état d'usage une cabane du port de Chaillevette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix

- décide de leur accorder une subvention d'un montant de 210 euros

(Madame GASS, Messieurs MENADIER, de SARIAC, membres du bureau des Galop'Chaillenaux, ne prennent pas part au vote)

2019MAI07 : Contrat de maintenance installations restaurant scolaire

Suite à l'installation de matériel (chaudière, VMC, adoucisseur, hotte) pour la construction du restaurant scolaire, un contrat de maintenance a été établi par l'entreprise DELAGE dans le cadre du suivi des installations posées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le maire à signer le contrat de maintenance du matériel posé dans le cadre du marché du restaurant scolaire.

2019MAI08 : Création d'un poste d'agent d'entretien en emploi aidé

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi et d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent d'entretien au service technique dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE) à raison de 20 H par semaine. Ce contrat à durée déterminée pourrait être conclu initialement pour une période de 12 mois à compter du 15 juin 2019 et serait susceptible d'être reconduit dans la limite d'une durée totale de 24 mois. L'Etat prend en charge 50 % de la rémunération correspondant au SMIC ou 80 % pour un bénéficiaire du RSA, et exonère des cotisations patronales de sécurité sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide de créer à compter du mois de juin 2019 un poste d'agent d'entretien au service technique dans le cadre du dispositif CUI – CAE pour une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois, pour une durée de travail de 20 heures par semaine. La rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire.
- Autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches qu'il convient, à signer la convention, le contrat de travail à durée déterminée, le cas échéant les avenants et tout document à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe que les chiffres d'activité de l'agence postale, sont, cette année encore, en hausse. Il félicite l'agent concerné et propose au conseil de revoir les conditions de son poste.

Il signale également qu'un nouveau camion pizza va s'installer place de Chatressac le dimanche soir en remplacement du celui qui venait le vendredi soir.

Il informe le conseil qu'un nouveau recours pour un certificat d'urbanisme (CU) a été déposé contre la commune mais cette fois par un pétitionnaire dont le CU est revenu négatif. Le refus de la commune pour ce CU est toutefois conforme aux directives des services instructeurs de la CARA ainsi que de la Préfecture.

Monsieur de SARIAC demande que le conseil se penche sur l'extinction de l'éclairage public la nuit. Monsieur MARY lui répond qu'il attend des informations du SDEER.

Monsieur de SARIAC demande également qu'une solution soit trouvée pour que les véhicules, lors des manifestations de la commune ne passent pas derrière les logements place Verdun où l'espace est limité et privé. Il est proposé d'installer un panneau « voie sans issue ».

Il signale également que la table d'orientation installée à Beauregard par la CARA est envahie par les herbes. Les agents techniques iront passer la débroussailleuse. La rue de Beauregard est très endommagée. Monsieur le Maire répond qu'un courrier commun avec la commune d'Etaules est en préparation pour le Président du Conseil Départemental afin d'obtenir une aide à la réfection, vu que la circulation sur cette rue est importante depuis la création de la rocade qui a entraîné la suppression de l'ancienne route.

Monsieur de SARIAC soulève également le problème des haies des particuliers qui dépassent sur la voie publique. Monsieur le Maire répond que des courriers ont été adressés aux administrés concernés et que beaucoup ont fait le nécessaire.

Il aborde également la circulation dans la rue du Chemin Vert. En effet le stationnement des voitures sur les bas-côtés gêne la circulation. Il faut canaliser le stationnement de l'entreprise sur l'espace qui lui a déjà été concédé.

Monsieur DUC propose qu'un marquage au sol soit fait, pour délimiter le milieu de la route, dans le virage de la rue des Brandes. Monsieur le Maire lui répond que la question sera posée au Syndicat de Voirie mais il lui semble qu'il ne soit pas possible de marquer juste une partie de la rue et que le marquage de la totalité serait onéreux et non nécessaire.

Monsieur DESMOULINS demande pourquoi le ramassage des déchets de la CARA est effectué dans un chemin privé, étroit où il n'y a pas de possibilité de retournement du camion alors que les autres Chaillevetons qui habitent au fond d'un chemin privé doivent emmener leur conteneur au bord de la route. La mairie n'est pas au courant de cette collecte spécifique et la question sera posée au service déchets de la CARA.

Madame BAZIN questionne sur l'analyse du bruit effectuée au restaurant scolaire. Les résultats sont qu'il y a des pics de bruits supérieurs aux normes lors des repas. Un courrier recommandé a été envoyé à l'architecte, sa réponse ne nous est pas encore parvenue.

Monsieur MARY signale que la fête des voisins, organisée par le CMAC aura lieu le 7 juin prochain. Un vide dressing sera organisé le 30 mai par l'association la Santonine et une brocante le 16 juin par l'association des Parents d'Elèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

